

# MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE NORME ET TRANSITION IFRS

Les évolutions réglementaires fréquentes en matière de doctrine comptable nécessitent une attention permanente et une forte réactivité pour anticiper les impacts de nouvelles normes sur votre groupe et les appliquer.

**Vous souhaitez vous faire assister pour :**

- La mise en place d'une nouvelle norme ;
- La transition du passage de vos états financiers des normes françaises aux normes IFRS, dans le cadre d'une option à ces normes, d'une demande de votre nouvel actionnaire ou d'une nouvelle obligation.

Une telle mise en œuvre soulève des enjeux nombreux et importants.

Les impacts sont non seulement comptables et de communication financière, mais également opérationnels, organisationnels et stratégiques.

**Des experts réactifs et spécialisés sont à votre service pour vous accompagner.**

**Leur compétence vous assure d'être rapidement opérationnels et pertinents.**

**Notre expertise vous permettra de :**

- ▶ De faire un état des lieux adapté à votre activité et à votre organisation ;
- ▶ De mesurer précisément les impacts financiers, propres à votre situation ;
- ▶ D'adapter votre communication financière ;
- ▶ De mettre en place les processus et outils indispensables pour être efficace ;
- ▶ De mettre en place des tableaux adaptés pour expliquer l'impact sur vos états financiers ;
- ▶ Suivre l'évolution de la réglementation.



**Philippe AUCHER**



**Benoit D'ARGENTRÉ**



**Gaëlle HERBRETEAU**

**contact@bdo.fr**  
**www.bdo.fr**